



Cabinet du ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME  
et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau  
démocratique

Kabinet van de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO'S en  
Landbouw, Institutionele Hervormingen et Democratische Vernieuwing

Bruxelles, le 28 octobre 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **David Clarinval se félicite de la demande statut indemne « peste porcine africaine » introduite par la Belgique**

**Ce mardi 27 octobre, un an après la dernière circulation virale décelée dans les sangliers sauvages, la Belgique a introduit via l'AFSCA une demande de levée de toutes les zones réglementées « peste porcine africaine » (PPA) auprès de la Commission européenne. Une demande de statut indemne de la maladie pour tous les suidés (porcs, sangliers sauvages et en captivité) a également été introduite auprès de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Cette dernière permettra notamment de relancer les négociations avec les pays tiers qui avaient mis un embargo sur la viande de porc belge.**

En septembre 2018, la peste porcine africaine (PPA) était découverte chez des sangliers dans les forêts du sud de la province de Luxembourg. Très rapidement, des zones ont été délimitées, conformément à la réglementation de l'Union européenne. L'AFSCA et la Région wallonne, chacune dans le cadre de leurs compétences et dans une collaboration exemplaire, ont alors pris une série de mesures de gestion strictes afin d'éradiquer le virus de la PPA sur le territoire belge et d'empêcher son introduction dans les exploitations de porcs domestiques.

Ces efforts particulièrement importants ont porté leurs fruits : depuis septembre 2019, il n'y a plus d'indication de nouvelles infections ni de circulation du virus dans les sangliers. De même, le cheptel porcin belge a pu être préservé de toute contamination.

Forte de ces résultats, la Belgique a introduit un dossier auprès des instances européennes et internationales (OIE) en vue d'un retour à la situation d'avant septembre 2018.

Contact presse :

Christian Carpentier – *Directeur communication*

+32 (0)475 860 613

[christian.carpentier@clarinval.belgium.be](mailto:christian.carpentier@clarinval.belgium.be)

Dans la pratique, cela donne ce qui suit.

### **Demande de levée des zones européennes**

Dès 2018 et la découverte des premiers cas positifs à la PPA, un premier périmètre de 63.000 hectares (dit « zone infectée ») a été déterminé par la Commission européenne, sur proposition de la Belgique, après concertation entre l'AFSCA et le Service Public Wallonie (SPW). Depuis, en raison de l'évolution de la maladie sur le terrain, le zonage a été revu à cinq reprises.

Deux ans après la découverte de ces premiers cas positifs, l'AFSCA introduit donc une demande formelle de levée de ces zones, ce qui correspond à une demande de statut indemne au niveau européen. La Commission va examiner cette demande dont l'approbation est espérée pour le mois de novembre.

### **Demande de statut indemne de la PPA au niveau de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)**

Lors de l'apparition de la PPA chez les sangliers, la Belgique avait par ailleurs perdu son statut OIE « indemne de PPA chez tous les suidés » (qui englobe les porcs et sangliers domestiques ainsi que les sangliers sauvages), ne conservant son statut indemne de PPA que pour les seuls suidés domestiques.

La perte de ce statut a eu comme conséquence immédiate la mise en place d'embargos et/ou l'impossibilité d'exporter notre viande et autres produits de porcs vers de nombreux pays tiers, causant des pertes économiques importantes pour le secteur porcin.

Au même titre qu'elle l'a fait auprès de la Commission européenne, la Belgique a donc introduit une demande de statut indemne de PPA chez tous les suidés en Belgique, ce qui est le meilleur statut envisageable. Il n'est actuellement pas possible de prédire quand cette demande sera approuvée par l'OIE.

### **Embargos et repeuplement**

L'acceptation de ces deux requêtes ouvrira la porte aux négociations avec les nombreux pays tiers qui avaient mis un embargo sur la viande de porc belge. Ces deux dernières années, grâce aux actions dynamiques menées par l'AFSCA, quatre pays (Inde, Vietnam, Singapour et Kazakhstan) ont déjà levé leur embargo. D'autres le feront une fois le statut indemne retrouvé auprès de l'OIE. Pour d'autres pays, dont certains des plus importants, il ne s'agira que d'une étape préalable mais néanmoins indispensable à l'ouverture de négociations permettant de lever l'embargo.

Contact presse :

Christian Carpentier – *Directeur communication*

+32 (0)475 860 613

[christian.carpentier@clarinval.belgium.be](mailto:christian.carpentier@clarinval.belgium.be)

Par ailleurs, lors de l'apparition de la PPA fin septembre 2018, tous les porcs détenus dans la zone infectée initiale ont été abattus de manière préventive afin d'éviter l'introduction de la maladie dans les exploitations de porcs domestiques. Le repeuplement y a été interdit et des indemnités ont été versées par le gouvernement fédéral et la Région wallonne. Suite à l'évolution favorable de la situation, l'interdiction de repeuplement sera levée prochainement.

La vigilance reste néanmoins de mise. Présent à l'est de l'Europe et poursuivant sa progression, le virus de la peste porcine est arrivé en Allemagne en septembre dernier. Il a été détecté sur des sangliers dans l'est du pays, dans le Land de Brandebourg, à la frontière avec la Pologne. La Belgique, comme tous les pays européens, doit donc demeurer très vigilante pour éviter une seconde introduction.

Afin d'éviter toute réminiscence de la maladie au sein des sangliers, et bien que la maladie soit considérée comme éradiquée, la Région wallonne maintient d'ailleurs des mesures de surveillance et de contrôle dans le sud de la province de Luxembourg. Elles seront progressivement retirées, selon une stratégie préétablie.

Pour l'instant, seule la République tchèque a réussi à éradiquer la maladie de son territoire. La Belgique a suivi la même stratégie et, bien que faisant face à une situation plus compliquée sur le terrain, elle est en passe d'en faire de même. Elle est d'ailleurs déjà montrée en exemple pour son efficacité et sa réussite.

*« Parvenir à introduire ces deux demandes de normalisation de la situation de notre pays à peine deux ans après l'apparition de la maladie pouvait paraître utopique au début de l'épidémie », résume le ministre de l'Agriculture David Clarinval. « Pourtant, nous y sommes et je suis particulièrement reconnaissant envers l'AFSCA et la Région wallonne pour les actions menées conjointement. Elles nous ont permis, chacune dans le cadre de leurs compétences, d'empêcher l'introduction de la maladie dans les élevages de porcs et d'éradiquer la maladie chez les sangliers. Le combat n'est pas fini, mais les éleveurs concernés peuvent compter sur notre totale détermination à faire aboutir nos demandes au plus vite auprès des instances internationales. »*

*« La préparation que nous avons mise en place avant la crise, la mobilisation des expertises des services vétérinaires fédéraux en matière d'épidémiologie et de gestion de crise, combinées aux connaissances et à l'expertise de la Région wallonne en matière de sangliers sauvages et des moyens extraordinaires mis en place, le tout dans une parfaite collaboration, nous ont permis conjointement d'atteindre ce résultat inespéré il y a deux ans » se félicite de son côté l'AFSCA. L'Agence ajoute « espérer une approbation rapide de ces instances » en concluant que « le travail n'est pas terminé, une vigilance extrême reste de mise face à la maladie et des efforts très importants devront encore être consentis pour lever les embargos. »*

Contact presse :

Christian Carpentier – Directeur communication  
+32 (0)475 860 613  
[christian.carpentier@clarinval.belgium.be](mailto:christian.carpentier@clarinval.belgium.be)

### **Plus d'infos ?**

Christian Carpentier, Directeur de la Communication et Porte-parole du ministre Clarinval

✉ [christian.carpentier@clarinval.belgium.be](mailto:christian.carpentier@clarinval.belgium.be)

☎ 0475/860.613

Stéphanie Maquoi, Porte-parole de l'AFSCA

✉ [stephanie.maquoi@afsca.be](mailto:stephanie.maquoi@afsca.be)

☎ 0478/695.784

### **Meer informatie ?**

Jonas Clottemans, Woordvoerder van minister Clarinval

✉ [jonas.clottemans@clarinval.belgium.be](mailto:jonas.clottemans@clarinval.belgium.be)

☎ 0474/406.335

Hélène Bonte, Woordvoerder van AFSCA

✉ [helene.bonte@afsca.be](mailto:helene.bonte@afsca.be)

☎ 0478/505.931

### **Sites utiles**

<http://www.favv-afsca.fgov.be/ppa/>

<https://www.wallonie.be/fr/peste-porcine-africaine>

Contact presse :

Christian Carpentier – *Directeur communication*

+32 (0)475 860 613

[christian.carpentier@clarinval.belgium.be](mailto:christian.carpentier@clarinval.belgium.be)